

Aux riverains du stade du Hainaut

La Fédération Française de Football organise le match de 32^{ème} de finale de la Coupe de France :

FEIGNIES / PSG
Dimanche 19 décembre 2021 à 21 h 10
Stade du Hainaut

Mise en place du périmètre de sécurité à partir de 17 h avec des mesures exceptionnelles (voir verso)

Pour rappel, aucun bac poubelle ne doit rester sur les trottoirs

En vous remerciant par avance pour votre compréhension

Pour tout renseignement complémentaire :

 **N° Vert 0 800 111 444**

Appel gratuit depuis un poste fixe.



**Ville de
Valenciennes**

Match FEIGNIES - PSG
Stade du Hainaut- Quartier NUNGESSER

Circulation - Stationnement

Article 1er : Le 19 décembre 2021 à partir de 13h00 jusqu'à l'évacuation du stade :

Le stationnement des véhicules de toute nature, à l'exception des véhicules de secours y compris services d'aide à domicile et infirmiers, de sécurité ou dûment accrédités et munis d'un macaron, **sera interdit :**

- Avenue du Sergent Cairns
- Avenue de Reims (entre Baudouin et Ormes)
- Avenue des Sports
- Rue Védrine
- Rue Roland Garros (entre Guynemer et Pégoud)
- Rue Guynemer
- Rue Florian Parmentier (entre Poitou et route d'Aulnoy)
- Rue du Poitou
- Rue de Provence
- Rue d'Anjou
- Route d'Aulnoy (entre Parmentier et rue de la Gare de Marly)
- Cité Lenne
- Rue de l'Oiseau Blanc
- Rue Francois Coli
- Voie non dénommée entre le parking P3 et P4
- Tous les parkings du Stade P1 P2 P3 P4 POfficiels (réservés aux visiteurs avec billets et place de parking)

Du 18 décembre 2021 à 20h00 jusqu'au 19 décembre 2021 à l'évacuation du stade :

Le stationnement des véhicules de toute nature, à l'exception des véhicules des stadiers dûment accrédités et munis d'un macaron, **sera interdit :**

- Parking avenue de Reims (angle Reims et René Georges) et parking entre la piscine et le monument aux morts

Les riverains dûment autorisés et munis d'un macaron pourront circuler pour accéder à leur aire de stationnement ou à leur garage, sur autorisation express des forces de police.

Article 2: 19 décembre 2021 à partir de 17h00 et jusqu'à l'évacuation du stade,

La circulation des véhicules de toute nature, à l'exception des véhicules de secours y compris services d'aide à domicile et infirmiers, de sécurité ou dûment accrédités et munis d'un macaron, **sera interdite :**

- Avenue du Sergent Cairns
- Avenue de Reims (entre Baudouin et Ormes)
- Avenue des Sports
- Rue Baudouin (entre Cairns et Claudin Lejeune)
- Rue Védrine
- Rue Roland Garros (entre Guynemer et Pégoud)
- Rue Guynemer
- Rue Florian Parmentier (entre Poitou et route d'Aulnoy)
- Rue du Poitou
- Rue de Provence
- Rue d'Anjou
- Route d'Aulnoy (entre la rue Boris Vian (Marly) et l'entrée de la VDI du stade du Hainaut)
- Cité Lenne
- Rue de l'Oiseau Blanc
- Rue Francois Coli
- Voie non dénommée entre le parking P3 et P4

Les riverains dûment autorisés et munis d'un macaron pourront circuler pour accéder à leur aire de stationnement ou à leur garage, sur autorisation express des forces de police.

Rue de la Gare de Marly : La circulation pourra être interdite sur ordre de la Police notamment à la fin du match pour la sécurisation de la sortie des supporters.

Article 3 : le 19 décembre 2021:

Liste des Voies mises en impasse :

- Rue Dorus Gras
- Rue Claudin Lejeune (entre Jean Bonmarché et Cairns)
- René Georges
- Marin la Meslée
- La rue de l'oiseau Blanc
- La voie non dénommée derrière le centre aquatique reliant la rue de l'oiseau Blanc et la rue F.COLI